



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2015-2020

du Cégep John Abbott

Juin 2017

Introduction

Le plan stratégique du Cégep John Abbott couvre les années 2015 à 2020. Il a été adopté par le conseil d'administration le 9 juin 2015. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 31 mai 2016.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 14 juin 2017. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le troisième plan stratégique du Cégep John Abbott est d'une durée de 5 ans. Son élaboration, pilotée par un comité de rédaction composé de représentants de l'association étudiante, des départements, des professionnels, du personnel de soutien et des gestionnaires, s'appuie sur la révision et l'évaluation du plan précédent ainsi que sur une analyse situationnelle. Un processus de consultation en deux temps a permis d'impliquer la communauté du Collège dans la détermination des orientations. Parallèlement, les étudiants ont également été consultés sur les orientations liées à la réussite. Les trois orientations ayant reçu le plus de votes de la part des étudiants ont été intégrées à une dernière liste sur laquelle les employés ont voté. De ce vote, cinq orientations sur la réussite et trois orientations institutionnelles ont été retenues. Les deux dernières orientations ont été choisies par l'équipe de direction.

Le *Plan stratégique 2015-2020* du Collège débute avec un mot de la présidente du conseil d'administration et une introduction. Une section sur la mission du Collège, ses buts et ses valeurs précède la mise en contexte et la description des principaux défis. Le plan présente ensuite les partenaires et détaille la démarche d'élaboration, notamment les consultations réalisées. Le plan stratégique, incluant la réussite, est présenté sur une page, puis les principes directeurs sont exposés. S'ensuit la présentation des quatre objectifs principaux, puis des orientations. Les moyens, que le Collège nomme « mécanismes possibles » et les indicateurs, qu'il nomme « mesures possibles » comprises dans les orientations, sont ensuite décrits. Le plan se termine avec les modes de suivis et une conclusion.

Évaluation du plan

La conformité

Le *Plan stratégique 2015-2020* du Cégep John Abbott répond aux dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ce plan de cinq ans contient des orientations et des objectifs qui prennent en considération la situation spécifique du Collège ainsi que les orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS). Les objectifs du plan sont accompagnés de 10 orientations qui sont relatives à la mission du Collège. Le plan intègre aussi le plan de réussite et est diffusé sur le site internet du Collège.

Selon l'article 16.2, le Collège doit produire un document expliquant de façon claire et accessible son plan de réussite et le distribuer aux étudiants et aux membres du personnel. Le Collège n'a pas démontré qu'il avait produit un tel document, c'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de s'assurer qu'un document expliquant son plan de réussite est distribué aux étudiants et aux membres du personnel.

Conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Pour élaborer son *Plan stratégique 2015-2020*, le Collège a procédé à une analyse de sa situation. L'exercice a permis au Collège de déterminer des menaces et des opportunités de son environnement externe ainsi que des forces et des points à améliorer de son environnement interne. Telle que présentée, cette analyse, conduite à la fois pour le plan stratégique et le plan de réussite, demeure néanmoins sommaire. De plus, le Collège n'a pas déterminé d'obstacles à la réussite ni établi les caractéristiques particulières de sa population étudiante. Aussi, aucune donnée récente sur les indicateurs de réussite n'a été analysée. Pour comprendre les facteurs influençant la réussite et la persévérance de ses étudiants et de rendre plus explicites les liens entre les enjeux soulevés dans son analyse situationnelle et ses choix stratégiques,

la Commission recommande au Cégep John Abbott, lors de l'élaboration de son prochain plan, d'approfondir et de compléter son analyse de la situation du plan stratégique, incluant le plan de réussite.

Les orientations

Les constats établis par le Collège l'ont amené à cibler 10 orientations sous les thèmes de la réussite des étudiants (6 orientations) et de l'excellence institutionnelle (4 orientations). Bien que les orientations du Collège soient relatives à sa mission, elles ne concernent pas tous les enjeux préalablement déterminés.

Les objectifs stratégiques

Le plan du Collège présente quatre objectifs stratégiques, incluant le plan de réussite. Les objectifs sont formulés en termes de résultats attendus et sont accompagnés d'indicateurs qui permettent de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs. Toutefois, les liens entre l'analyse de la situation et les objectifs ne sont pas toujours explicites.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Collège a associé des moyens à chacune de ses orientations. Ceux-ci sont pris en charge dans les plans de travail des départements. En effet, ces plans de travail doivent être alignés sur les orientations et comprendre un minimum de trois activités qui permettent d'assurer l'avancement vers les résultats attendus. Dans la première année d'implantation, le Collège prévoit évaluer les moyens de mise en œuvre et établir des mesures de suivi. Par ailleurs, le Collège ne précise pas dans son plan les responsabilités de la planification et du suivi de la mise en œuvre. Pour cette raison, la Commission invite le Collège à

compléter la présentation de son mécanisme de mise en œuvre en précisant les responsabilités.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Collège prévoit, dans la première année de mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, établir un mécanisme de suivi de l'atteinte des objectifs. Il prévoit également revisiter ses buts et objectifs à la lumière des résultats du suivi effectué. La Commission invite donc le Collège à s'assurer de la mise en place de son mécanisme de suivi des résultats et de préciser les responsabilités qui y sont associées.

Le plan de réussite

Le plan de réussite du Collège est entièrement intégré au plan stratégique. Un des objectifs du plan est axé sur la réussite de l'étudiant. De plus, parmi les 10 orientations du plan, 6 sont liées à la réussite. Ces orientations ont trait à l'adéquation des programmes aux besoins des employeurs et des universités, aux services de soutien aux étudiants, à la formation générale, au matériel pédagogique, à l'intégration des processus de développement durable dans les activités éducatives et aux opportunités de développement des étudiants.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2015-2020* du Cégep John Abbott est partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel relatives au plan stratégique, incluant le plan de réussite. La Commission recommande au Collège de s'assurer qu'un document expliquant son plan de réussite est distribué aux étudiants et aux membres du personnel.

De plus, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité. En effet, la Commission recommande au Cégep John Abbott, lors de l'élaboration de son prochain plan, d'approfondir et de compléter son analyse de la situation du plan stratégique, incluant le plan de réussite.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite aux recommandations formulées dans le présent rapport

Les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du *Plan stratégique 2010-2015*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Véronique Dion

COPIE CERTIFIÉE CONFORME